



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - MIMES BATUT - BERBIE (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BERMOND (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER.

N° 2019/28

Objet : Voirie : approbation de la réalisation des travaux de réhabilitation du Pont de la Lande situé entre les Communes de Réalmont et de Vénès

Vu la délibération n°2018/27 du 13 mars 2018 approuvant le plan de financement relatif au projet de réhabilitation du Pont de la Lande située entre les Communes de Réalmont et de Vénès,

Vu la délibération n°2018/106 du 25 septembre 2018 approuvant la convention de mandat à conclure avec la Communauté de Communes Centre Tarn relative à la réhabilitation du Pont de la Lande,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté l'engagement pris lors de la validation de la délibération approuvant le plan de financement prévisionnel : les membres du Conseil de Communauté seraient à nouveau sollicités sur leur volonté de réaliser ou pas ces travaux quand le montant de la subvention départementale serait connu.

Monsieur le Président précise que lors de la Commission Permanente du 15 février 2019, le conseil départemental a alloué une subvention de 70.000 € pour ce projet. Ce montant étant celui qui avait été sollicité.

Monsieur le Président rappelle ensuite le plan de financement qui avait été validé :

CC Centre Tarn + Commune de Réalmont (40 %)	140.000 €
CCLPA (32 %)	112.000 €
Commune de Vénès (8 %)	28.000 €
Département du Tarn (20 %)	<u>70.000 €</u>
	350.000 € HT

Monsieur le Président propose donc aux membres de l'Assemblée de se positionner sur la réalisation effective des travaux de réhabilitation du Pont de la Lande situé entre les Communes de Réalmont et de Vénès et propose aux membres du Conseil de l'autoriser à lancer les consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité

- approuve la réalisation effective des travaux de réhabilitation entre les Communes de Réalmont et de Vénès,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment le lancement des consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Annexe Voirie 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 21 mars 2019.

Le Président,

Raymond GARDELLE

